

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

l'An deux mille vingt-cinq et le quinze avril à 10h00, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Monique FERRAT, Adjointe au Maire déléguée à l'aide sociale – Brigitte BRUGNON - Aline GUYONNAUD 1^{ère} Adjointe - Christiane CASANADA - Lilian COTTIN - Annie LE HE - Michele LISLE - Jeanette SARRAZIN - Simon GEVAUDAN

Excusés : Edouard CHAULET, Maire - Martine MARASA - Saïd EL ATTAR

Procurations :

Laure ESNEE à Aline GUYONNAUD

Délibération 2025- 3

OBJET : Approbation du budget primitif 2025

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2025 du CCAS arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 19.558,21 €

Le Conseil d'administration,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

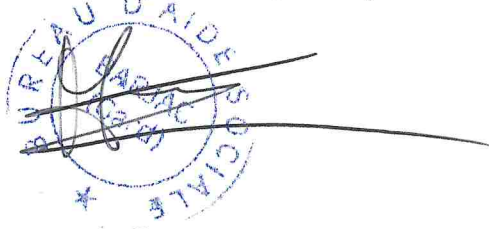
APPROUVE le budget primitif 2025 du CCAS arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

DELEGUE à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois est an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La Vice-Présidente, Monique Ferrat



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20250415-2025CCAS3-DE
Reçu le 24/04/2025